Conseil d'administration du mars 2015
Commission des moyens du 27 février 2015

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DSF
DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS

TARIFS PST ANIMALERIE – 2015

I- hébergement des animaux :

Conformément aux tableaux ci-dessous, voté par le Conseil scientifique en mai 2013: mais non présenté à la Commission des moyens. Ces tarifs correspondent au prix d'un hébergement d'un animal pour une durée d'une semaine. (Ex: 8.5€ pour un lapin pour une équipe universitaire).
Ils sont déclinés en *tarifs internes* : pour les équipes de l'Université; *tarifs autres EPST*; et *tarifs externes*, pour les entreprises

PLATEFORME SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE « Animaleries »

❑ **Tarifs proposés**

	Prix: animal_semaine		
	Interne	Autres EPST (x1,5)	Externes (x3)
Lapins	8,5	12,75	25,5
Cobayes	5,5	8,25	16,5
Rats	2,2	3,3	6,6
Rats en portoirs	3,75	5,625	11,25
Souris	1,15	1,65	3,30
Souris en portoirs	1,55	2,25	4,5
Primates	50	75	150
Prix de plateau (rongeurs)	-	*25€/jour 20€/H Tech.*	*55€/jour 40€/H Tech.*
Prix de plateau + Tech. (Primates)*	-	*50€/jour*	*150€/jour*

**: L'utilisation du plateau avec les primates entraîne obligatoirement l'implication d'un technicien de la PST (aspect réglementaire)*

Ces tarifs s'entendent :
– hors application de la TVA, pour le tarif interne ;
– tarifs hors taxes avec application de la TVA au taux en vigueur en sus, pour les deux autres catégories.

II- Autres produits ou prestations facturés :

1. Anesthésiques ou médicaments vétérinaires: tarifs des différents produits en vigueur dans les officines vétérinaires X 1,40 (= matériel + gestion SIFAC + stockage + responsabilité réglementaire).

2. Micropuces (pour identification des animaux): 3.40€HT/puce (tarif actuel) X 1.40 (= matériel + gestion SIFAC + pose de la puce)
3. Sciure (litière pour raison de commande groupées): 11.20€HT/sac (tarif actuel) X 1.40 (= matériel + gestion SIFAC + transport + manutention + stockage)
4. Aliment de base (pour raison de commande groupées): tarif actuel au kg (selon conditionnement et fournisseur) X 1.40 (= matériel + gestion SIFAC + transport + manutention + stockage)
5. Aliment spécifique (irradié par exemple): tarifs des différents produits en vigueur X 1,40 (= matériel + gestion SIFAC + transport + manutention + stockage)
6. Fourniture de rongeurs dont l'élevage est géré par les animaleries (reproduction): 10€/rat, 3€/souris
7. Astreintes réalisées par les personnels de la PST dans les animaleries de l'U930 affiliées aux animaleries centralisées de l'UFR de Médecine : 162€/mois
8. Gasoil pour astreintes réalisées par les personnels de la PST dans les animaleries de l'UFR des Sciences et Techniques: 500€/an.

Ces produits ou prestations sont facturés, soit à différentes équipes universitaires (tarif interne), soit à des personnes morales distinctes de l'université (tarif externe). Comme précédemment, le tarif interne s'entend hors TVA, alors que tarif externe est hors-taxes, avec application de la TVA au taux en vigueur.

La commission des moyens, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver l'ensemble des tarifs de la PST animalerie détaillés ci-dessus